



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2009/6
17 avril 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Trentième session

Bonn, 1^{er}-10 juin 2009

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives aux paragraphes 8 et 9

de l'article 4 de la Convention

Questions concernant les pays les moins avancés

**Rapport de la quinzième réunion du Groupe d'experts
des pays les moins avancés**

Note du secrétariat*

Résumé

Le présent document rend compte des travaux de la quinzième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés, qui s'est tenue à Cotonou (Bénin) du 3 au 5 mars 2009. Il fait suite à la demande par laquelle l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a prié, à sa vingt-neuvième session, le Groupe d'experts de lui faire rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution de son programme de travail. Le présent rapport contient un résumé de l'état d'avancement et de mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), tel qu'indiqué par le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) au cours de la réunion. Il contient également un résumé des discussions tenues entre le Groupe d'experts, le FEM et trois agents d'exécution de ce dernier au sujet de l'exécution de manière générale des PANA ainsi que de la teneur du guide pour la mise en œuvre des PANA préparé conjointement par le Groupe d'experts, le FEM et ses agents d'exécution. Le rapport présente en outre les questions examinées lors d'une rencontre entre le Groupe d'experts et l'Équipe PANA du Bénin.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du calendrier de la réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. MANDAT.....	1 – 2	3
II. RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA QUINZIÈME RÉUNION DU GROUPE D’EXPERTS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS	3 – 19	3
A. Délibérations	3 – 5	3
B. État d’avancement de l’élaboration et de la mise en œuvre des programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation.....	6 – 10	3
C. Examen des initiatives visant à faciliter la mise en œuvre des programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation.....	11 – 18	4
D. Contact entre le Groupe d’experts des pays les moins avancés et l’Équipe du programme d’action national aux fins de l’adaptation du Bénin.....	19	6
III. PROGRÈS CONCERNANT LES ACTIVITÉS PRIORITAIRES DE MISE EN ŒUVRE.....	20	6
<u>Annexes</u>		
I. Activités prioritaires du Programme de travail du Groupe d’experts des pays les moins avancés, 2008-2010.....		7
II. Membres du Groupe d’experts des pays les moins avancés au 3 mars 2009.....		9

I. Mandat

1. Par sa décision 29/CP.7, la Conférence des Parties a créé le Groupe d'experts des pays les moins avancés, chargé de donner des avis sur l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et a adopté son mandat. Conformément à ce dernier, le Groupe d'experts doit se réunir deux fois par an et faire rapport sur ses travaux à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).
2. Pour donner suite à la décision 8/CP.13, le Groupe d'experts a élaboré, à sa treizième session, tenue à Sanaa (Yémen), un programme de travail pour 2008-2010¹, qui a été examiné par le SBI, à sa vingt-huitième session. À sa vingt-neuvième session, le SBI a prié le Groupe d'experts de lui faire rapport à sa trentième session sur les progrès réalisés s'agissant de l'exécution de ce programme de travail².

II. Résumé des travaux de la quinzième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

A. Délibérations

3. La quinzième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés a été accueillie par le Gouvernement béninois et s'est tenue à Cotonou, du 3 au 5 mars 2009.
4. Par sa décision 8/CP.13, la Conférence des Parties a décidé que le Groupe d'experts pourrait inviter le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents d'exécution à ses réunions. En outre, à sa vingt-huitième session, le SBI a encouragé le Groupe d'experts à veiller, dans le cadre de l'exécution de son programme de travail, à ce qu'il y ait une relation de complémentarité entre ses initiatives et les activités correspondantes entreprises par le FEM, ses agents d'exécution et d'autres autorités compétentes. À cette fin, des représentants du FEM et de trois de ses agents d'exécution – le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque mondiale – ont participé à la quinzième réunion.
5. Au cours de la réunion, le Groupe d'experts a axé ses travaux sur les points suivants: l'état d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA (sect. II B); les efforts accomplis pour aider les pays les moins avancés (PMA) à élaborer et à mettre en œuvre leur PANA (sect. II C); les progrès réalisés s'agissant des activités prioritaires de mise en œuvre (sect. III); et les progrès réalisés s'agissant des activités prioritaires de son programme de travail pour 2008-2010 (annexe I). Le Groupe d'experts a également eu des contacts avec l'Équipe PANA du Bénin (sect. II D).

B. État d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

6. En ce qui concerne l'état d'avancement de l'élaboration des PANA, le représentant du FEM a signalé qu'au 3 mars, sur les 48 PMA qui avaient bénéficié d'un financement, 9 n'avaient toujours pas présenté leur PANA terminé au secrétariat de la Convention. Toutefois, la plupart de ces PANA en étaient à un stade avancé d'élaboration.

¹ FCCC/SBI/2008/6, annexe I.

² FCCC/SBI/2008/19, par. 60.

7. En ce qui concerne l'état d'avancement de la mise en œuvre des PANA, le représentant du FEM a donné des précisions sur les projets en cours d'examen par le FEM. Au 3 mars 2009, trois projets (au Bangladesh, au Bhoutan et au Samoa) avaient été retenus par le Directeur général du FEM, 22 descriptifs de projet (du Bénin, du Burkina Faso, du Cambodge, du Cap-Vert, de Djibouti, de l'Érythrée, de la Gambie, de la Guinée, d'Haiti, du Libéria, du Malawi, des Maldives, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de la Sierra Leone, du Soudan, de Tuvalu, de Vanuatu et de la Zambie) ont été approuvés par le Directeur général et le Conseil du FEM, et cinq autres descriptifs de projet (du Burundi, du Cambodge, des Comores, du Lesotho et de la Mauritanie) avaient été présentés mais non encore approuvés par le Directeur général. Trois descriptifs (du Yémen) devraient être examinés une fois que le PANA de ce pays aura été finalisé et présenté.

8. Sur les pays qui peuvent bénéficier d'un financement (c'est-à-dire ceux qui ont soumis un PANA), 11 (Éthiopie, Guinée-Bissau, Îles Salomon, Kiribati, Madagascar, Mozambique, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe et Sénégal) n'ont pas encore remis leur premier descriptif de projet.

9. En ce qui concerne la répartition des ressources engagées par le Fonds pour les pays les moins avancés pour les 30 projets enregistrés au 3 mars 2009, 70 % sont utilisés pour soutenir des projets en Afrique, 13 % pour des projets en Asie et 17 % pour des projets dans le Pacifique et les Caraïbes. Par secteur, 37 % des fonds sont destinés à des projets dans le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, 13 % à des projets de gestion de l'eau, 23 % à des projets de gestion de la vulnérabilité et des risques et 27 % à la gestion côtière.

10. À la date de rédaction du présent rapport, les cinq agents d'exécution ci-après du FEM appuyaient la mise en œuvre des projets: PNUD (19 projets), PNUE (6 projets), Fonds international de développement agricole (2 projets), Banque africaine de développement (1 projet), Banque mondiale (1 projet) et Banque africaine de développement et PNUD, conjointement (1 projet).

C. Examen des initiatives visant à faciliter la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

1. Orientations supplémentaires pour la conception et la définition de stratégies de mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

11. Dans le cadre de son programme de travail, le Groupe d'experts prépare un document technique destiné à fournir des orientations supplémentaires aux PMA pour la conception et la définition de stratégies de mise en œuvre. Ce document fournira aux équipes PANA des indications pour l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre, mais également un ensemble de critères et de thèmes importants pour permettre aux PMA de réévaluer leurs besoins en matière d'adaptation avec le temps. Il aidera également les équipes PANA à actualiser leurs priorités en matière d'adaptation et de vulnérabilité face aux conséquences des changements climatiques, voire à présenter de nouvelles priorités.

2. Élaboration d'un guide indiquant étape par étape la façon de mettre en œuvre les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

12. Afin de répondre aux besoins des PMA parties en matière de soutien et d'information pour obtenir des concours du Fonds pour les PMA et mettre en œuvre leur PANA, le Groupe d'experts a convenu, à sa quatorzième réunion, du contenu d'un guide qui décrira étape par étape comment mettre en œuvre les PANA. À sa quinzième réunion, le Groupe d'experts a examiné, avec le FEM et ses agents d'exécution, un plan détaillé de ce guide qui devrait être terminé et distribué (en anglais) au plus tard à la date de la trentième session du SBI. Il a été en outre convenu que, sous réserve de disposer des fonds nécessaires, le guide sera traduit en français et en portugais.

3. Formation à la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

13. Étant donné que de nombreux PMA mettaient déjà en œuvre leur PANA, le Groupe d'experts a débattu de la nécessité d'élaborer un plan de formation global afin de renforcer les compétences des experts des PMA pour ce qui est de concevoir et de mettre en œuvre efficacement des projets. Il a également examiné la question de la distribution du guide aux experts travaillant sur des projets sectoriels. Le Groupe d'experts identifiera les experts et organismes qui participeront aux activités de formation.

14. Les experts des PMA ont indiqué que la formation devait être utile à ceux qui participaient directement à l'élaboration et à la mise en œuvre des PANA. Il a toutefois été convenu que si ces derniers devaient être les principaux bénéficiaires de la formation, celle-ci pouvait avoir une portée plus large, en fonction de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PANA dans le pays considéré, et s'adresser également aux responsables de la réalisation de projets précis dans des secteurs tels que l'agriculture, les ressources en eau, la gestion des côtes, la santé et la foresterie, ce qui contribuerait à la fois à élaborer les propositions de projet plus efficacement et plus rapidement et à améliorer le suivi et la mise en œuvre. Les groupes cibles de cette formation seraient:

- a) Les responsables de la planification des projets destinés à atténuer les effets des changements climatiques;
- b) Les coordonateurs des projets exécutés dans le cadre des PANA;
- c) Des experts participant à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets sectoriels dans le cadre des PANA.

15. Outre les groupes susmentionnés, les responsables de programmes des agents d'exécution du FEM directement chargés de la mise en œuvre des projets pourraient également bénéficier de la formation.

16. Le guide de mise en œuvre des PANA sera largement distribué et envoyé à tous les coordonateurs de projet. Il sera disponible sur papier, sur CD-ROM et sur le portail du site Web du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques consacré aux pays les moins avancés³. Il est prévu qu'il soit traduit en français et en portugais.

17. Le Groupe d'experts a adopté le calendrier de trois ateliers régionaux, pour les PMA anglophones, en octobre 2009 et pour les PMA francophones et lusophones début 2010, voire plus tôt si possible. Il a insisté sur le fait que l'organisation de ces ateliers était conditionnée par l'existence de ressources financières.

4. Activité de sensibilisation aux programmes d'action nationaux pour l'adaptation

18. À sa quatorzième réunion, le Groupe d'experts a reconnu qu'il importait de fournir aux PMA parties des informations nombreuses et à jour afin de faciliter la préparation et la mise en œuvre des PANA. Il a été décidé que la page d'accueil du site Web de la Convention-cadre consacrée aux PMA serait actualisée, et qu'elle comporterait un portail consacré aux PMA. À sa quinzième réunion, le Groupe d'experts a formulé des recommandations précises au sujet des améliorations à apporter au portail concernant les pays les moins avancés et des principales informations qui devraient être fournies concernant les PANA, notamment:

³ www.unfccc.int/ldc.

- a) Des informations détaillées sur les projets;
- b) Un résumé de tous les rapports et autres produits du Groupe d'experts depuis sa création;
- c) La liste des membres du Groupe d'experts;
- d) Des mises à jour du programme de travail concernant les PMA;
- e) Des liens avec les activités d'autres organismes présentant des synergies avec les projets exécutés dans le cadre des PANA.

D. Contact entre le Groupe d'experts des pays les moins avancés et l'Équipe du programme d'action national aux fins de l'adaptation du Bénin

19. Le Groupe d'experts a rencontré des représentants de l'Équipe PANA du Bénin, conformément à son habitude de rencontrer l'équipe nationale du pays qui accueille sa réunion. L'Équipe du Bénin a décrit d'une manière générale le processus du PANA, les mécanismes institutionnels en place ainsi que les consultations avec les parties prenantes et les plans de mise en œuvre. Afin d'assurer la coordination avec les activités en rapport avec l'adaptation menées en vertu d'autres conventions de Rio, des représentants des organes de coordination pour ces conventions participent au comité de coordination du PANA, et les sites des projets sont choisis de telle sorte qu'ils permettent également de répondre à des questions présentant de l'importance pour les autres conventions. L'Équipe PANA a attribué le succès du processus aux méthodes participatives et pluridisciplinaires mises en œuvre ainsi qu'à la souplesse dont il a fait preuve pour atteindre les résultats prévus. Le PANA du Bénin a mis l'accent sur les secteurs suivants: agriculture, foresterie, énergie, zones côtières, ressources en eau et santé. Le premier projet renforcera la capacité de communautés agricoles à faire face aux changements climatiques dans quatre zones agroécologiques vulnérables, et sera exécuté par le Ministère de l'agriculture.

III. Progrès concernant les activités prioritaires de mise en œuvre

20. Comme demandé par le SBI à sa vingt-neuvième session⁴, le Groupe d'experts a arrêté les activités prioritaires de son programme de travail pour 2008-2010. La liste de ces activités figure à l'annexe I du document FCCC/SBI/2008/14. L'annexe I du présent document fait le point des progrès réalisés et présente les principaux produits attendus et dates limites.

⁴ FCCC/SBI/2008/8, par. 50.

Annexe I

**Activités prioritaires du Programme de travail du Groupe d'experts
des pays les moins avancés, 2008-2010**

Activité ⁵	Actualisation, produits attendus et dates limites
Intensifier les efforts pour aider les pays les moins avancés (PMA) qui ont des besoins particuliers en matière d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA)	En cours
Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des PANA en rédigeant un document technique sur l'élaboration des PANA et les stratégies de mise en œuvre	La version définitive du document doit être distribuée en juin 2009
Préparer et diffuser un guide pour la mise en œuvre étape par étape des PANA	Plan détaillé examiné par le Groupe d'experts à sa quinzième réunion et distribution de la version finalisée au plus tard à la date de la trentième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)
Organiser une formation à la conception de stratégies de mise en œuvre des PANA et à l'élaboration de projets en s'appuyant sur le guide étape par étape	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec les organismes compétents en vue de l'organisation des activités de formation – première session de formation en octobre 2009 • Invitation faite avec donateurs afin qu'ils financent les sessions régionales de formation à l'utilisation du Guide, organisées en anglais, français et portugais
Réaliser une enquête auprès des PMA parties, des organismes des Nations Unies et d'autres acteurs concernés afin de recueillir des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des PANA	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi en cours avec les PMA parties qui n'ont pas encore présenté de PANA, en vue principalement de déterminer le degré de préparation • Suivi avec les PMA parties qui ont présenté un PANA afin d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre
Mener des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation comme demandé par les Parties par divers moyens	Activités de formation, ateliers et autres formes d'appui technique, en cours

⁵ Résumé du texte de l'annexe I du document FCCC/SBI/2008/6.

Activité ⁵	Actualisation, produits attendus et dates limites
Résumer les aspects essentiels des PANA en vue de repérer les principales vulnérabilités, les options d'adaptation par secteur et les possibilités de synergie au niveau régional, et mettre en évidence la cohérence avec les priorités et plans nationaux de développement ainsi que l'intégration des activités relatives aux PANA dans ces priorités et plans	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution d'une brochure sur les PANA lors de la trentième session du SBI • Analyse permanente des PANA – résultats à faire figurer dans les futurs rapports du Groupe d'experts au SBI
Mener des activités pour promouvoir les synergies au cours de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à étudier les possibilités de synergie dans la mise en œuvre de projets qui répondent à plusieurs objectifs, en cours • Initiatives régionales, y compris des ateliers, pour échanger des données d'expérience; dates à fixer
Catalyser l'action des organismes des Nations Unies et des organes bilatéraux et multilatéraux pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail du Groupe d'experts et des PANA	Le Groupe d'experts collabore activement avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution à la rédaction d'un guide décrivant étape par étape la mise en œuvre des PANA
Diffuser des informations sur le processus des PANA en vue de faire progresser les activités d'adaptation et d'encourager une mise en œuvre efficace des PANA	<ul style="list-style-type: none"> • Le portail concernant les pays les moins avancés <www.unfccc.int/ldc> fournit des informations sur le Groupe d'experts, le programme de travail concernant les PMA et les projets exécutés dans le cadre des PANA • Une manifestation parallèle a été organisée lors de la quatorzième session de la Conférence des Parties afin de présenter un PANA soumis peu de temps auparavant (par les îles Salomon) et de faire le point de la mise en œuvre des PANA • Une liste de questions posées fréquemment a été préparée afin de faire davantage connaître les PANA • Le Groupe d'experts continue de participer aux efforts et initiatives d'organisations partenaires
Rédiger un document de réflexion sur la collecte d'informations en vue d'évaluer l'efficacité des programmes et des projets réalisés dans le cadre des PANA aux niveaux national et mondial	Entreprendre la rédaction du document à temps pour pouvoir le présenter à la seizième réunion du Groupe d'experts

Annexe II

**Membres du Groupe d'experts des pays les moins
avancés au 3 mars 2009**

M. Mirza Shawkat Ali	Bangladesh
M. Ibila Djibril	Bénin
M. Adérito Manuel Fernandes Santana	Sao Tomé-et-Principe
M. Pa Ousman Jarju	Gambie
M. Benjamin Karmorh	Libéria
M. Erwin Künzi	Autriche
M ^{me} Beth Lavender	Canada
M. Fred Machulu Onduri	Ouganda
M. Russell Nari	Vanuatu
M. Ali Lishan	Maldives
M. Batu Krishna Uprety	Népal
M. Jan Verhagen	Pays-Bas
